



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le VENDREDI 5 JUIN**

le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : **29 mai 2026**

Présents :

BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques,
BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, ARRIVÉ Hervé, ROBERT Nathalie, JEUNESSE André, ULYSSE Karine, BAUDIT
Mathis, AUDEBERT Délizia, RECOUVREUR Anaïs, JOUINOT Sophie, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, de LACOUR
SUSSAC Hugues, ROMPILLON Nelly.

Absents : 0

Absents avant donné pouvoir : 5

GAGNADRE Josselyne à BUREAU Nadia, BOITIER Jean-Louis à COTTIN Pierre, LEQUES Thierry à ROMPILLON Nelly,
FATRAS Christian DUJARRIC DE LAGARDE Irène, ROHRIG Thomas à RECOUVREUR Anaïs.

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément
à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 23 voix

Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

DE 058-2026/06-003 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le maire présente au conseil municipal le compte financier unique pour le budget de la commune.

Vu la note de présentation exposée par le maire,

Le maire invite le conseil municipal à désigner le président de séance pour cet objet.

Le conseil municipal désigne André JEUNESSE, doyen d'âge, pour être président de séance lors du vote du CFU.

Le président de séance invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte financier unique :

AR Prefecture

017-211701552-20260611-DE058202606003-DE
Reçu le 11/06/2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE

		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
		2024	2025	2025	2025
C O M M U N E	INVESTISSEMENT				
	DEPENSE			1 796 185,88 €	1 795 185,88 €
	RECETTE			1 916 626,07 €	1 931 778,50 €
	INV RESULTAT DE CLOTURE	15 152,43 €	- €	120 440,19 €	135 592,62 €
	RESTE A REALISER (à reporter sur exercice N+1)				
	DEPENSE			1 228 100,00 €	
	RECETTE			835 175,00 €	
	INVESTISSEMENT RESULTAT CUMULE			272 484,81 €	
	FONCTIONNEMENT				
	DEPENSE			1 948 652,79 €	1 948 652,79 €
	RECETTE			2 552 467,07 €	2 632 093,29 €
	FONCTIONNEMENT SOLDE	779 626,22 €	700 000	603 814,28 €	683 440,50 €
	DONT AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	700 000,00 €			
	CUMUL DES SECTIONS	794 778,65 €	700 000,00 €	724 254,47 €	819 033,12 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION

➤ ADOPTE le compte financier unique de la commune

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD




Le secrétaire, Daniel MOTARD